

LA PHRASE COMPLEXE AU COEUR DES ARGUMENTATIONS DE ANDRE BRINKS ET DE GUY DE MAUPASSANT

YEO YOH ASSETOU

Université Alassane Ouattara
assetouyeo99@gmail.com

Résumé

Le but de cette étude est de discuter de la pertinence conceptuelle et descriptive de la notion de phrase complexe dans la tradition grammaticale française. Le concept de hiérarchie entre les propositions qui opère une distinction fondamentale entre propositions dépendantes et propositions indépendantes sera au cœur de la discussion. A ce double schéma : principale vs subordonnée, nous proposons une description syntactico - sémantique fondée sur la notion de prédicat.

Mots-cles

Phrase complexe, tradition grammaticale, proposition dépendante et indépendante, syntaxique, sémantique, prédicat.

Abstract

The aim of this study is to discuss the conceptual and descriptive relevance of the notion of a complex sentence within the French grammatical tradition. The concept of hierarchy between clauses which establishes a fundamental distinction between independent clauses will be central to the discussion. To this dual schema-main clause vs subordinate clause - we propose a syntactic-semantic description based on the notion of the predicate.

Keywords

Complex sentence, grammatical tradition, dependent and independent clause, syntax, semantic, predicate.

I-Introduction

La phrase est un élément essentiel dans la communication. Elle permet aux hommes de véhiculer leurs désirs, leurs sentiments et d'exposer leurs opinions. De ce fait, elle est indispensable dans la production d'un discours. En grammaire, une phrase peut être considérée comme un ensemble autonome réunissant des unités syntaxiques organisées selon différents réseaux de relations plus ou moins complexes appelés subordination, coordination ou juxtaposition. Celle-ci se présente sous la forme $P = S + V + C$ qui fait référence à la phrase simple. La phrase complexe quant à elle est une phrase contenant au moins deux propositions chacune possédant un verbe conjugué. C'est cet éclaircissement que nous voulions faire sur la phrase en général qui nous conduit au sujet suivant : « la phrase complexe au cœur des argumentations de André Brinks et de Guy Maupassant ».

Qu'est-ce qu'une phrase complexe ? Comment à travers la phrase complexe, les auteurs partagent-ils leurs visions ? Comment sont liées les propositions de la phrase complexe ? A quoi servent-elles ? Quelles relations expriment la phrase complexe dans les argumentations de André Brinks et de Guy de Maupassant ?

Pour cette étude, nous ferons appel à la grammaire traditionnelle, la grammaire descriptive, la grammaire de la phrase ou grammaire du texte appelée grammaire textuelle. La grammaire descriptive observe et analyse comment les locuteurs utilisent réellement la langue, en prenant en compte toutes les variations et usages. La grammaire traditionnelle est un ensemble de règles visant à établir un

usage correct de la langue, basée sur des méthodes anciennes, souvent prescriptives et normatives. Elle se concentre sur l'analyse de la structure des phrases, la morphologie et la syntaxe, en s'appuyant sur des usages historiques et littéraires pour maintenir un modèle standardisé de la langue principalement écrite. Quant à la grammaire de la phrase, elle concerne l'étude des relations entre les constituants d'une phrase, qu'elle soit simple ou complexe. Pour tenter de répondre à ces questions, nous ferons un aperçu de la phrase en général qui portera sur les caractéristiques de la phrase à savoir les types de phrases, les formes de phrases et les types de structures de phrase, ainsi que sur les propositions contenues dans la phrase complexe, montrer qu'elles sont liées d'abord par subordination, par juxtaposition (ponctuation) et enfin par coordination (conjonctions de coordination).

CHAPITRE I- Generalites sur la phrase

Ce chapitre qui porte sur les généralités sur la phrase prendra en comptes les définitions des différentes notions relatives à la phrase et à tout élément la concernant. Pour cette partie nous ferons appel à la grammaire traditionnelle.

1-Términologie

1-La phrase

En grammaire, une phrase est une suite de mots organisés qui a un sens complet. A l'écrit, elle commence par un signe de ponctuation fort (point, point d'interrogation, point d'exclamation ou points de suspension). La phrase type(P) est

composée de deux éléments : un groupe sujet (GS) et un groupe verbal (GV). On adoptera donc la formule : $P = GS + GV$. Ces deux éléments sont obligatoires pour qu'on ait une phrase type : P. La phrase peut également comporter un élément apportant des informations complémentaires, non obligatoires : le groupe circonstanciel (GC) pour donner : $P = (GS + GV) + GC$. La formule complète de la phrase type (les parenthèses indiquent le caractère facultatif du GC) est donc la suivante : $P = (GS + GV) + (GC)$. Cette description indique bien que, entre les trois groupes majeurs qui constituent la phrase, seules deux fonctions peuvent être identifiées : la fonction sujet et la fonction complément circonstanciel. Toutes les autres fonctions (complément d'objet direct, épithète, etc.) n'existent qu'à l'intérieur des groupes qui forment la phrase. Par exemple, la fonction complément d'objet direct est une fonction interne au GV et la fonction épithète une fonction interne au groupe nominal (GN). Cette hiérarchie des fonctions est le fondement de la syntaxe du français. Une phrase peut comporter une ou plusieurs propositions. Une proposition est toujours formée d'un groupe sujet et d'un groupe verbal (voire également d'un complément circonstanciel) : elle a toujours une structure de phrase ($P = (GS + GV) + (GC)$).

Les propositions ne sont pas totalement équivalentes à des phrases puisqu'elles ne correspondent pas à la définition graphique de la phrase : si la proposition est en début de phrase, elle ne se termine pas par un point et si elle n'est pas en début de phrase, elle ne commence pas par une majuscule.

1-1 Les caractéristiques de la phrase

Les caractéristiques de la phrase prennent en compte différents éléments à savoir :

- la structure grammaticale,
- l'autonomie,
- la ponctuation et
- l'oral.

La structure grammaticale montre que la structure de la phrase se fait autour d'un groupe sujet et d'un groupe prédicat (qui contient le verbe). L'autonomie, qui, exprime une idée complète, même si elle peut parfois être composée d'un seul mot (va !). Quant à la ponctuation, elle est essentielle pour distinguer une phrase à l'écrit. Et l'oral qui permet à la phrase d'être marquée par une pause et une intonation particulière.

1-1-1 Les types de phrases

Selon la grammaire française, il existe différentes types de phrases. La phrase déclarative qui décrit ou affirme quelque chose. La phrase interrogative, qui pose une question, la phrase impérative, qui donne un ordre, un conseil ou une prière et la phrase exclamative, qui exprime une émotion forte.

(1) Lorsqu'elle releva la tête, le décor superbe du jour naissant avait déjà disparu. GM p27

(1') Au bout d'un temps, je pris conscience d'un mouvement. AB p25

(2) Qu'est -ce qu'il comprend au tribunal ? AB p51

(2') Est- il de la famille de Lamare de l'Eure ? GM p38

(3) Interrogez - moi. AB p60

(3') « Allons-nous-en. Allons-nous-en », balbutia-t-elle.
GMp73

(4) Mariée ! Ainsi elle était mariée ! GM p 70

Toutes ces phrases citées ci-dessus sont respectivement des phrases déclaratives, interrogatives, impératives et exclamatives. Les phrases (1 et 1') sont des phrases déclaratives, elles décrivent ou affirment une chose. Les phrases (2 et 2') sont des phrases interrogatives. Les phrases (5 et 5') sont des phrases impératives car elles donnent un ordre ou une prière. Quant aux phrases (6 et 6') expriment une émotion forte, elles sont donc exclamatives.

1-1-2 Les formes de phrases

Les formes de phrases se distinguent des types de phrases (déclarative, interrogative, impérative, exclamative) et incluent l'opposition entre l'affirmative et la négative, la forme active et passive, ainsi que la forme neutre et emphatique ou la forme impersonnelle. Ces formes modifient la structure ou l'accentuation de la phrase, par exemple, en ajoutant une négation ou en changeant l'ordre des mots pour mettre un élément en relief. La forme affirmative énonce un fait, une vérité ou un accord tandis que la forme négative exprime le contraire ou un désaccord souvent à l'aide de mots comme « ne pas », « ne jamais », « ne plus ». Cette forme inclut la forme active et la forme passive. Dans la forme active, le sujet de la phrase effectue l'action alors que dans la phrase passive, le sujet de la phrase subit l'action, souvent introduite par la préposition « par ». A ces formes, s'ajoutent la forme emphatique qui est utilisée

pour insister sur un mot ou une partie de la phrase et la forme impersonnelle qui forme une généralité ou un phénomène météorologique, souvent avec le pronom « il » qui ne désigne rien de précis.

(5) Levinson leva les yeux et se frotta la joue. AB p60

(5') Et Jeanne devenir folle de bonheur. GM p26

(6) Elle ne voulut rien boire, rien manger, se coucha et tout aussitôt dormit. GM p 18

(6') Ne sous- estime pas ton père, dit Susan en entrant dans la pièce avec un plateau. AB p 81

(7) Les faits devraient lui donner raison. AB p51

(7') Une vie charmante et libre commença pour Jeanne. GM p31

(8) La police avait embarqué tant de personnes ce jour-là qu'il allait falloir attendre une semaine sinon plus pour obtenir une liste exhaustive de noms. AB 53

(8') « Oh ! il n'y a pas beaucoup de noblesse dans l'arrondissement », du même ton dont il aurait déclaré qu'il avait peu de lapins sur les côtes ; et il donna des détails. GM p44

Toutes ces phrases ont le mérite de mettre en évidence les différentes formes citées plus haut, à savoir la forme affirmative (5 et 5'), la forme négative (6 et 6'), impersonnelle, emphatique, active et passive

1-1-2 Les types de structure de phrase

Parlant de la structure, nous pouvons dire qu'il existe la phrase simple et la phrase complexe. La phrase simple se définit comme une phrase qui ne contient qu'une seule proposition indépendante. Quant à la phrase complexe, elle est constituée de plusieurs propositions

coordonnées, juxtaposées ou coordonnées. Les propositions juxtaposées sont séparées par une ponctuation fiable (virgule, point-virgule), les coordonnées qui sont reliées par une conjonction de coordination (mais, ou et ...). Et les subordonnées qui présentent une proposition (la subordonnée) qui dépend d'une autre (la principale).

(9) Ben accepta à contre cœur. AB p 52

(10) Les choses les plus simples leur donnaient d'interminables gaietés. GM P48

Les exemples 9 et 10 mettent en évidence des phrases simples. Elles contiennent chacune une seule proposition indépendante dont un seul verbe conjugué.

Cette première partie a été le lieu pour nous de mettre en évidence la phrase simple. C'était le lieu pour nous de découvrir la phrase dans sa généralité et les caractéristiques de celle-ci. Elle a pris en compte les types de phrase, les formes de phrases, les types de structure de la phrase. Qu'en est-il de la phrase complexe ? Quels éléments regroupe ce type de phrase ?

CHAPITRE II La phrase complexe

La question de la phrase complexe est tellement vaste et épineuse que nous ne pourrions l'épuiser dans cette étude. L'objectif que visent les réflexions qui vont suivre est d'expliquer les fondements de cette notion et de situer le cadre théorique, dans lequel nous nous inscrivons par rapport à cette longue tradition grammaticale. Deux approches différentes et non pour autant contradictoires ont tenté d'expliquer le mécanisme de la phrase complexe : la première

est syntaxique, la seconde sémantique. Dans la perspective syntaxique, la subordination est définie comme un mécanisme de dépendance et d'intégration par opposition à la coordination, considérée comme un phénomène de symétrie. Le paramètre le plus important de cette analyse est la dépendance. Cela implique que la phrase a une architecture hiérarchique, ou un élément ou plusieurs sont dépendants les uns des autres et par la suite, les uns étant considérés comme inférieurs par rapport à d'autres éléments, considérés comme plus importants dans la phrase. Cette étude portera sur la définition de la phrase complexe et des trois éléments clés de la phrase complexe à savoir la subordination, la juxtaposition et la coordination.

1- Définition de la phrase complexe

Une phrase, au sens défini plus haut ($P = (GS + GV) (+GC)$), peut être composée de plusieurs propositions. On parle de « phrase simple » quand une phrase ne comporte qu'une seule proposition et de « phrase complexe » quand une phrase comporte au moins deux propositions. Une phrase complexe est une phrase contenant au moins deux verbes conjugués, ce qui signifie qu'elle est composée d'au moins deux propositions. Ces propositions peuvent être reliées par juxtaposition, coordination ou subordination. Les caractéristiques de cette phrase sont : plusieurs verbes conjugués, plusieurs propositions, liaisons des propositions, juxtaposition, coordination et subordination. Deux principaux types de phrases complexes doivent être distinguées : la phrase complexe par subordination, dans laquelle une proposition

subordonnée est incluse dans la proposition principale ; la phrase complexe par coordination ou juxtaposition, qui est formée de deux propositions situées sur le même plan et reliées par une conjonction de coordination ou par une virgule(ou un point-virgule).

Une phrase complexe contient deux propositions : la proposition subordonnée est régie par une proposition plus importante et à laquelle elle apporte des informations de nature périphérique. Cette relation hiérarchique est explicitée par un mot grammatical qu'il soit mono lexical : conjonction ou pronom relatif, ou poly lexical : locution conjonctive. Cette approche est fondée sur trois éléments : la dépendance d'une subordonnée à une principale, l'intégration et enfin la dissymétrie. La phrase complexe par subordination est une construction hiérarchique. En revanche, dans l'approche sémantique, la subordination est fondée sur d'autres paramètres. Pour expliquer la subordination comme étant un phénomène sémantique, on considère qu'une phrase élémentaire présente l'énoncé comme vrai alors que précédée de que, la phrase n'est plus présentée comme vraie et sa valeur de vérité dépend alors de l'élément qui l'introduit.

Dans cette perspective, la subordination est un mécanisme qui entraîne la suspension de la valeur de vérité d'un énoncé et ce, pour deux raisons : d'abord, la présence de la conjonction « que » et ensuite, la référence au contenu sémantique d'un élément antérieur, qui est forcément la principale. Or, dans les deux approches, nous sommes confrontée au flou terminologique : les notions de principales

et de subordonnée posent problème aussi bien pour la définition que pour leurs statuts.

2-La phrase complexe par subordination

L'expression « proposition subordonnée » est utilisée pour désigner une proposition incluse dans une « proposition principale ». La subordination est une relation hiérarchique entre procès subordonnée et super ordonné. Elle est définie ainsi :

« Lorsque la phrase complexe est construite sur le rapport de dépendance orienté entre une proposition dite subordonnée et une proposition dite principale ou régissante » (Riegel ,2004 :461). L'étude de la subordination consiste essentiellement en l'étude des propositions subordonnées. (La subordonnée dépend de la principale au sens où elle tient lieu d'un constituant de la principale).

En français, la subordination requiert généralement la présence d'un mot subordonnant (conjonction de subordination ou pronom relatif). Il existe toutefois trois cas de subordination sans conjonction : la proposition subordonnée infinitive, la proposition subordonnée participiale et la proposition subordonnée interrogative partielle. Quatre grands types de propositions subordonnées peuvent être distingués :

Les propositions subordonnées complétives

Les propositions subordonnées circonstancielles

Les propositions subordonnées relatives

Les propositions subordonnées sans conjonction de subordination.

Ces types de subordonnées se distinguent d'abord en fonction de la présence ou de l'absence d'un mot subordonnant : les propositions subordonnées complétives, circonstancielle et relatives se distinguent des autres en raison du fait qu'elles sont introduites par un mot subordonnant. Elles se distinguent ensuite selon les propriétés de ce mot subordonnant. En revanche, les deux autres mécanismes de la phrase complexe : la coordination et la juxtaposition sont perçues comme deux relations impliquant la symétrie entre les deux propositions qui les constituent. Elles sont définies par opposition à la subordination.

2-1 Les propositions subordonnées relatives et complétives

Dans les propositions subordonnées relatives, le mot subordonnant joue non seulement un rôle d'outil de subordination mais aussi un autre rôle, pronominal. C'est ce qui justifie que cet outil de subordination soit nommé « pronom ». Le pronom relatif joue donc simultanément deux rôles : celui d'un outil subordonnant (au même titre que les conjonctions de subordination) et celui d'un pronom. En revanche, dans une proposition subordonnée complétive ou circonstancielle, la conjonction de subordination n'a pas de fonction : elle est limitée à un pur et simple rôle d'outil subordonnant, éventuellement porteur, dans le cas des circonstancielle, d'informations sur la relation entre la subordonnée et la principale. Dans les propositions subordonnées complétives, le mot subordonnant est une conjonction de subordination qui joue un rôle de pur outil grammatical n'apportant aucune information spécifique

sur la relation entre la proposition subordonnée et la proposition principale.

« La proposition qui complète un nom ou un groupe nominal appartenant à la proposition principale (l'antécédent). Elle est introduite soit par un pronom relatif simple (qui, que, dont, ou) soit par un pronom relatif composé (auquel, duquel...). Le pronom relatif peut être sujet au verbe de la relative, complément d'objet direct ou complément du nom » (Bescherelle, 1997 :385). Mais la caractéristique essentielle de la proposition subordonnée relative est le fait qu'elle est introduite par un pronom relatif ayant une fonction propre à lui, différente de la fonction de la relative elle-même :

(11) Et le prêtre **qui** jetait encore de l'eau bénite leur en envoya quelques gouttes sur les doigts. GM59

(12) Avec ce geste magnanime qui rappelait celui d'un entraîneur d'une équipe de football offrant son pronostic optimiste à la veille d'un match. AB p 55

Dans l'exemple (11), la relative « qui » jetait joue le rôle d'un épithète liée. Néanmoins, le pronom relatif qui occupe la fonction sujet du verbe de la subordonnée « envoya quelques gouttes ». La totalité de la proposition détermine l'antécédent les doigts.

Au (12) le pronom relatif « qui » assure également la fonction sujet du verbe « offrir ».

La subordonnée relative à diverses formes : elle peut être une relative adjective, substantive, adverbiale ou prédicative et elle est considérée comme une expansion qui modifie l'antécédent. Si les relatives complètent le nom, les complétives complètent le verbe :

D'ailleurs, on peut distinguer les complétives introduites par « que », les interrogatives indirectes, (exclamatives), et les

groupes infinitifs. La complétive occupe différentes fonctions, en revanche, la conjonction *que*, l'introduisant, est vide de sens et de fonction. Il s'agit d'un simple marqueur de subordination et n'a aucune fonction syntaxique. Elle peut être complément d'objet direct ou indirect, suite des formes impersonnelles, sujet, complément de nom et d'adjectif. Quoiqu'elle soit indispensable à la complétude et à la compréhension de la phrase, la subordonnée relative, comme son étiquette l'indique, obéit à une relation hiérarchique. Si la relative apporte, généralement, un ajout et enrichit la phrase, la complétive complète le sens et sans elle, la phrase devient agrammaticale :

(13) Et ces petites lueurs éparses dans les champs lui donnèrent soudain la sensation vive de l'isolement de tous les êtres que tout désunit, **que** tout sépare, que tout entraîne loin de ce qu'ils aimeraient. *GM* p 126

1- « Les propositions subordonnées conjonctives sont introduites par une conjonction de subordination et sont compléments du verbe de la principale. Parmi les conjonctives, on distingue les complétives et les circonstancielles ».

(14) Ben se renseigne à l'école de Jonathan, à l'église **que** fréquentait la famille. *AB* p 49

Malgré cette contrainte, aussi bien les grammaires traditionnelles que les programmes scolaires continuent à appliquer la notion de la différence de statuts entre les propositions constituant une subordonnée. Nous arrivons, alors, à constater que, comme le montre Halliday 2 (1978), il s'agit d'une grammaire de règle qui se contente de décrire les noyaux des phrases simples et complexes c'est-à-dire

que la fonction prime sur la structure. Par ailleurs, nous revenons au fait que les grammaires traditionnelles négligeaient les concepts et les sémantismes des prédicats constituant les propositions aux dépens de la forme. La subordination est très riche en catégories comme en moyens d'expression qui jouent deux rôles : celui d'un mot subordonnant et celui d'un mot exprimant une relation logico- sémantique entre les deux propositions. En outre, les complétives coexistent avec les circonstancielles et forment ensemble les conjonctives.

Nous verrons dans ce qui suit comment les circonstancielles interviennent dans la phrase complexe.

2-2 Les Propositions subordonnées circonstancielles

Circumstare (du latin) signifie « ce qui est autour » ce qui leur attribue un caractère facultatif, occasionnel, voire non essentiel : « Les propositions subordonnées circonstancielles peuvent remplir la plupart des fonctions circonstancielles du groupe nominal : temps, de comparaison, de concession cause, but, etc. Par exemple, « quand » indique que cette relation est de nature temporelle. « Parce que » indique que cette relation est de nature causale. Les propositions subordonnées circonstancielles sont introduites par une conjonction de subordination, qui joue un rôle d'outil de subordination mais qui, en outre, indique par son sens la relation qu'entretient la subordonnée avec la principale. Elles ont toujours, comme l'indique leur nom, la fonction complément circonstanciel.

A partir des définitions des circonstancielles, les propositions circonstancielles sont assimilées aux compléments circonstanciels reconnus par le fait qu'on peut

les supprimer sans que la phrase ne devienne agrammaticale. On peut également les déplacer :

(15) Dix jours environ après que Ben eut envoyé un message à la famille, suite à la promesse du colonel Viljoen. AB p 85

(15') Ben eut envoyé un message à la famille, suite à la promesse du colonel Viljoen, dix jours environ.

(15'') Ben eut envoyé un message à la famille, suite à la promesse du colonel Viljoen.

(16) Un après midi, comme elles se reposaient sur le banc du fond, elles aperçurent tout à coup, au bout de l'allée, un gros prêtre qui s'en venait vers elles. M p 37

(16') Elles se reposaient sur le banc du fond, elles aperçurent tout à coup, au bout de l'allée, un gros prêtre qui s'en venait vers elles, un après midi.

(16'') Elles se reposaient sur le banc du fond, elles aperçurent tout à coup, au bout de l'allée, un gros prêtre qui s'en venait vers elles.

Ayant ces caractéristiques, les propositions subordonnées circonstancielles sont considérées comme marginales, d'où la notion de Marge. Aucune hypothèse concernant la position des non complétives par rapport au noyau du procès car elles créent un fond qui accueille la principale, supprimable, effaçable sans nuire ni au sens ni à la construction grammaticale.

Nous pourrions, aussi, nous référer à la Grammaire Méthodique et en tirer la définition suivante :

« Toutes les propositions qui ne sont ni des relatives(...) ni des complétives(...) sont réputées être des propositions circonstancielles. » (2009 :841). De même, en se basant sur leur indépendance par rapport au verbe et à sa valence, ainsi que sur leur mobilité, on leur accorde

l'épithète « facultative ». On ne distingue les propositions subordonnées circonstancielles des compléments circonstanciels que par les propriétés de leurs moyens d'expression. Ainsi les unes figurent elles sous la forme d'une phrase ayant un noyau verbal et les autres sous forme de groupes prépositionnels :

« Elles (les circonstancielles) sont des propositions subordonnées grâce au verbe qui leur sert de pivot et entrent dans un système de valeurs sémantiques. » (2009 :842).

(17) Parce que c'est une mauvaise maladie et seule l'école, elle peut le guérir. AB p52

(18) Un médecin consulté dix ans auparavant parce qu'elle éprouvait des étouffements avait parlé d'hypertrophie. GM p 34

2-3 Les propositions subordonnées relatives adjectives

Les deux principales fonctions des propositions subordonnées relatives adjectives sont la fonction épithète et la fonction apposition. Au plan sémantique, la proposition subordonnée relative adjective de fonction épithète permet, généralement, de construire un sous-ensemble à partir du nom antécédent du pronom relatif.

(19) Le père Lastique, qui tenait la barre et l'écoute, buvait un coup de temps en temps à même une bouteille cachée sous son banc. GM p47

(20) Les deux avocats qui avaient plaidé lors de l'enquête sur la mort de Gordon : De Villiers, au nom de la famille, Louw, au nom de la police. AB p 279

La relative « qui tenait » dans l'exemple 19 et « qui avaient » dans l'exemple 20 construisent des sous -ensembles des substantifs « barre et enquête ».

En revanche, la subordonnée relative adjectivale apposée ne permet pas de construire un sous ensemble désigné par le nom. C'est pourquoi, à la différence de la subordonnée relative adjectivale épithète, on peut la supprimer sans changer le sens de la phrase.

2-4 Les propositions subordonnées relatives substantives

Les propositions subordonnées relatives substantives présentent deux caractéristiques :

- Elles ont des fonctions nominales (sujet, Cod, coi, etc.) ;

- Le pronom relatif qui les introduit n'a pas un nom comme antécédent mais il renvoie à un ensemble indéterminé, et s'accompagne parfois d'un pronom démonstratif dont il est solidaire. Les propositions subordonnées relatives substantives sont des équivalents de GN et peuvent, par conséquent, avoir les fonctions du GN.

(21) Faites à qui vous voulez cette chose. GM p 129
(complément d'objet indirect

(22) Elle habite où elle veut maintenant. (Complément de lieu ou) AB p b78

2-5 Les subordonnées sans conjonction de subordination

Trois types de subordonnées se construisent sans aucun outil de subordination : la proposition subordonnée infinitive, la proposition subordonnée participiale et la proposition subordonnée interrogative partielle.

2-5-1 La proposition subordonnée infinitive

La proposition subordonnée infinitive est un groupe (G Inf) qui comporte un sujet propre, c'est-à-dire distinct du sujet de la proposition principale.

(23) Jeanne les entend venir mais Julien ne s'y prêtait guère. GM p 123

(24) Il devrait le voir ainsi. AB p93

Le sujet de la proposition principale est le pronom personnel =jeanne (elle) (sujet de entendre) et le sujet de la proposition subordonnée infinitive est le GN les (sujet de venir).

La proposition infinitive apparait principalement après des verbes de perception (voir, entendre, sentir, etc.). Elle est l'équivalent syntaxique d'un GN et occupe la fonction COD du verbe de la proposition principale. La phrase (24) est également une proposition infinitive.

2-5-2 La proposition subordonnée participiale

La proposition subordonnée participiale requiert également un sujet(ou un agent) distinct de celui de la proposition principale. Le verbe de la proposition participiale peut être conjugué au participe présent ou au participe passé.

(25) C'est parce que j'ai **trouvé** Rosalie dans son lit. (P Passé) GM p145

(25') Moi aussi, j'ai **gardé** des moutons. (P Passé) ABp107

(26) Et petite mère se leva difficilement, prit ses deux cannes, sortit en **trainant** ses pieds, puis revint après quelques minutes avec le baron qui la soutenait. (P Présent) GM p 145

(26')Il avait posé la boîte et s'est mis à faire les cent pas dans la maison, d'une pièce à l'autre, sans but, **éteignant** et

allumant les lumières au fur et à mesure de sa progression .(P Présent) AB p 101

La proposition subordonnée participiale est de fonction complément circonstanciel. Ainsi, dans la phrase le temps s'améliorant, ils décidèrent de sortir, la participiale équivaut à une proposition subordonnée circonstancielle causale (puisque le temps s'améliore, ils décidèrent de sortir) et dans la phrase le chat parti, les souris dansent, la participiale équivaut à une proposition subordonnée circonstancielle temporelle (quand le chat est parti, les souris dansent) ou causale (puisque le chat est parti, les souris dansent).

2-5-3 La proposition subordonnée interrogative partielle

La proposition subordonnée interrogative partielle est une interrogation indirecte, puisqu'il s'agit d'une subordonnée, et qui porte non pas sur l'ensemble de la phrase (comme dans le cas de l'interrogation totale) mais sur un de ses constituants. L'élément introducteur de la proposition subordonnée interrogative partielle peut être :

Un pronom interrogatif, qui ou que, un GN introduit par le déterminant interrogatif (quel(le)), un adverbe interrogatif(ou, quand, pourquoi, comment, etc., un groupe pronominal prépositionnel.

Malgré la préposition à, la subordonnée interrogative à qui ce livre appartient est bien de fonction COD puisque le verbe demander est transitif (demander quelque chose).

(27) Je demande à qui appartient ce voile jeté sur le doux secret de la vie. GM p 75

(28) Comment cela s'est passé, c'est inadmissible. AB 189

L'interrogation porte sur le COI de appartenir. En effet, le verbe appartenir se construit avec un COI(X appartient à Y) et l'interrogation porte bien sur la personne(Y) à laquelle appartient le livre(X). En outre, on remarquera que « **à qui** » n'est pas un outil subordonnant puisque cet élément est maintenu dans l'interrogation directe.

La proposition subordonnée interrogative partielle est l'équivalent syntaxique d'un GN et peut avoir une fonction sujet ou COD.

3-La coordination et la juxtaposition

Dans la phrase complexe, les notions de coordination et de juxtaposition désignent une relation entre deux propositions qui se situent sur le même plan et forment, à elle deux, une nouvelle phrase. Ces deux propositions situées sur le même plan sont nommées « propositions indépendantes ».

Indépendamment de la phrase complexe, la juxtaposition et la coordination permettent d'établir une relation entre des mots ou des groupes de mots.

3-1 La coordination

La coordination c'est le fait de relier des mots ou des groupes de mots souvent de même nature. Les conjonctions de coordination sont au nombre de sept : mais, ou , et ,donc, or, ni car. La coordination se fait aussi par des adverbes de liaison : alors, ensuite, puis, aussi, pourtant...etc.

(29) Levinson semblait irrité, mais il consentit à prendre quelques notes. AB p 54

(30) Père **et** petite mère devraient quitter les peuples le 9 janvier ; Jeanne les voulait retenir, **mais** Julien ne s'y prêtait

guère, **et** le baron, devant la froideur grandissante de son gendre, fit venir de Rouen une chaise de poste. *GM* p 123
 Les phrases (29) et (30) contiennent les conjonctions « mais » et « et ». Nous pouvons déduire que ces phrases sont coordonnées et sont donc des phrases complexes.

3-2 La juxtaposition

La juxtaposition consiste à lier des éléments à l'aide d'un signe de ponctuation. Il s'agit d'une forme de coordination sans coordonnant. Lorsqu'elle n'a pas une valeur énumérative, la juxtaposition a une valeur subordonnante. Le terme « juxtaposition » est utilisé lorsque les propositions indépendantes ne sont pas reliées par une conjonction de coordination, mais par une virgule, un point-virgule ou par les deux points (:).

Les relations de coordinations et de juxtaposition peuvent s'établir entre plus de deux propositions. En fait, la juxtaposition permet de lier deux procès sans avoir besoin d'un connecteur qui les unit, aucun mot de liaison explicitant la relation des deux procès (1), et la coordination est assurée lorsque deux unités du même niveau et ayant la même fonction syntaxique sont unies par une conjonction de coordination parmi les sept conjonctions (mais, ou, et, donc, or, ni, car).

(31) Je ne pense pas que nous puissions faire quelque chose, maintenant, Gordon, dit Ben, d'un air malheureux. *AB* p 51

(32) Jeanne, saisie par le grand vent froid qui semblait venir de là-bas, de la lointaine Normandie, se sentait triste. *GM* p 101

Les exemples (31) et (32) sont reliés par des virgules. La relation de juxtaposition qui consiste à mettre entre les

phrases les signes de ponctuation est perceptible. Il en est de même pour l'absence de conjonction entre les phrases. L'analyse de la phrase complexe a permis de relever que les éléments cruciaux de cette dernière sont la subordination, la coordination et la juxtaposition.

Conclusion

L'étude de la phrase complexe a été pour nous le lieu d'explorer la phrase dans sa généralité. Nous avons d'abord analysé les caractéristiques de la phrase simple qui traite des types de phrases, des formes de phrase et de la structure de la phrase. Ensuite nous avons abordé la phrase complexe. Elle s'est étendue sur la subordination, la coordination et la juxtaposition. La subordination a abouti sur les propositions subordonnées relatives et complétives, les propositions subordonnées circonstancielles. Enfin sur la coordination, qui a mis en exergue les conjonctions de coordination (mais, ou, et, donc, or, ni car) et la juxtaposition qui a lié deux procès sans conjonction de coordination mais plutôt par une virgule, un point-virgule ou les deux points. La subordination relève de la syntaxe et le couple coordination / juxtaposition de la parataxe. La juxtaposition ou la coordination relèvent de l'oral, ou de l'immédiat alors que la subordination, c'est le gage de l'écriture.

Bibliographie

BESCHERELLE, 1997, La grammaire, Paris : Hatier.

COMBETTES Bernard, 1994, « Subordination, formes verbales et opposition des plans », *Verbum*1, p. 5-22.

GAASTONE David, 1996, Subordination, subordonnées et subordonnants. In: Claude. Muller (éd.), p. 7-1.

RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christopher, RIOUL René.2004, Grammaire méthodique du français. PUF.

TOGEBY Knud, 1983, Grammaire française, Volume III, Copenhague : Akademisk Forlag.

VOGUE Sarah., 1993, « Connecteurs argumentatifs et prédication seconde : observation sur même concessif », Actes du XXe congrès international de linguistique et philologie romanes, T1, p. 237-246.

<https://webpoya.ac-noumea.nc>

<https://gerflint..fr>

<https://www.persee;fr>